

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Méréville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Cédric SCHWAEDERLE, Maire de la Commune.

Présents : SCHWAEDERLE Cédric, DIEZ Laurent, MANGEOT Marie, HORN François, BIRCKENER Philippe, BLANCHARD Aurélie, DEBRIÈRE Pascal, HAZIZA Gérard, HENRY Anne-Lise, JAEGER Serge, OZDEMIR Zeynep, PETIT René, TROHA Martine, VERNIER Yolande.

Procuration : SALVAN Murielle à SCHWAEDERLE Cédric

Secrétaire de séance : François HORN

Auxiliaire de séance : Julie MANIEZ

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à faire part des observations éventuelles sur le procès-verbal du 3 avril 2021.
Le procès-verbal du 03.04.2021 est adopté avec 15 voix pour, 0 voix contre.

1) DCM 2021-020 : Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par le Trésorier, Monsieur MARQUIS à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ Vote le compte de gestion 2020 du budget communal de Méréville, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

2) DCM 2021-021 : Vote du compte administratif 2020

L'adjoint aux Finances présente le Compte administratif 2020 :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 855 997,00
	Réalisé :	740 085,66

Recettes	Prévu :	1 855 997,00
	Réalisé :	286 130,35
	Excédent 2019	624 208,35

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 702 188,00
	Réalisé :	515 555,05

Recettes	Prévu :	1 702 188,00
	Réalisé :	706 743,67
	Excédent 2019	1 025 394,78

Le compte administratif est soumis au vote par Monsieur François HORN, hors la présence de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte administratif 2020
- Constate un excédent de fonctionnement de **1 216 583,40€**
- Constate un excédent d'investissement de **170 253,04€**

Monsieur SCHWAEDERLE sort et ne prend pas part au vote.

NB : « Monsieur SCHWAEDERLE n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum. Si une procuration est donnée au Maire, elle ne peut être utilisée lors du vote. »

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

3) DCM 2021-022 : Affectation des résultats du CA au BP

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 par délibération n°2021-021 le 10/04/2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	191 188,62
- Un excédent reporté de :	1 025 394,78
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 216 583,40
- Un excédent d'investissement de :	170 253,04
- Un déficit des restes à réaliser de :	661 900,00
Soit un besoin de financement de :	491 646,96

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil Municipal pour assurer le financement de la section d'investissement.

➤ Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 :	1 216 583,40
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	500 000,00
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	716 583,40
Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) :	170 253,04

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

4) DCM 2021-023 : Vote du Budget Primitif 2021

Sur validation par la commission finances du 06/04/2021,

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 :

Investissement :

Dépenses :	1 327 286,04
Recettes :	1 327 286,04

Fonctionnement :

Dépenses :	1 331 659,40
Recettes :	1 331 659,40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021.
- Vote le Budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

5) DCM 2021-024 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – état 1259

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021,

Monsieur le Maire expose la réforme de suppression de la taxe d'habitation et la compensation de l'état envers les communes :

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Monsieur SCHWAEDERLE rappelle les taux votés en 2020 :

- Taxe foncière (bâti) : 12,37
- Taxe foncière (non bâti) : 30,35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide le vote des taux des taxes directes pour 2021 comme suit :

Taxes	TAUX 2021 (en %)
• Taxe foncière (bâti) :	29,61 (fusionnant le taux communal de 12,37 et départemental de 17,24)
• Taxe foncière (non bâti) :	30,35

Pour	15
Contre	0
Abstention	0